

**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE TENNIS DE TABLE DU NORD**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU SAMEDI 7 JUIN 2008**

**VALENCIENNES**

**ORDRE DU JOUR**

🕒 **14H30** : Pointage des Représentants des Associations (présentation obligatoire de l'extrait de désignation du club et éventuellement du pouvoir).

🕒 **15H00** : Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du Comité Départemental.

- Adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2007.
- Allocution du Président du Comité Départemental de Tennis de Table du Nord.
- Présentation des candidats au Comité de Direction.
- Election des Membres du Comité de Direction.
- Désignation du Bureau de Vote et de son Président.
- Rapport moral du Secrétaire Général.
- Approbation du rapport moral du Secrétaire Général.
- Remise des Mérites 2007/2008 de bronze.
- Présentation du Bilan Financier 2006/2007 par le Trésorier.
- Avis des Vérificateurs aux Comptes.
- Approbation du bilan.
- Election des Vérificateurs aux Comptes.
- Remise des Mérites 2007/2008 d'argent et or.
- Allocution des personnalités.
- Résultats des élections des Membres du Comité de Direction.
- Réunion des nouveaux élus.
- Proposition du nouveau Président du Comité et Election du Président
- Allocution du nouveau Président du Comité
- Election du Représentant du Comité et de son suppléant à l'Assemblée Générale de la FFTT et au Congrès FFTT.
- Election du Représentant du Comité à la Ligue du Nord Pas-de-Calais de Tennis de Table
- Changement de domiciliation du siège social du Comité
- Questions diverses (à envoyer chez le Président du Comité Départemental de Tennis de Table du Nord au plus tard le 31 mai 2008, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi).
- Clôture de l'Assemblée Générale.
- Pot de l'amitié offert par la Mairie de Valenciennes.

Le Président du C.D.N.T.T.  
Georges GAUTHIER

Le Secrétaire Général,  
Dominique COISNE

Les Associations directement représentées disposent d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant :

☐ De 3 à 10 Licenciés :	1 voix	☐ De 101 à 150 Licenciés :	5 voix
☐ De 11 à 20 Licenciés :	2 voix	☐ De 151 à 200 Licenciés :	6 voix
☐ De 21 à 50 Licenciés :	3 voix	☐ De 201 à 250 Licenciés :	7 voix
☐ De 51 à 100 Licenciés :	4 voix	☐ De 251 à 300 Licenciés :	8 voix